

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ**

2025-26-D

Nombre de MEMBRES

Afférent En exercice Qui ont pris part
au Conseil à la délibération

19 19 19

Séance du 25 juin 2025

L'an **Deux mil vingt cinq** et le vingt cinq juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans la salle de la Halle, sous la présidence de
Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation

17/06/2025

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU -
SUQUET - VANHECKE - MONVOISIN - POULAIN
- Mesdames BENZONI - CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE -
JACQUET - MACHIN - PIMENT - TOUSSAINT - SZYDLOWSKI

Date Affichage

17/06/2025

Pouvoirs :

M.CHIBANE a donné pouvoir à M. GRIZOU
M. LORITTE a donné pouvoir à M. VANHECKE

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF

- *Vu l'Article 34 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;*
- *Considérant que les emplois de chaque Collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité et qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;*
- *Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'Agent Administratif polyvalent sur un Poste d'Adjoint Administratif Territorial.*

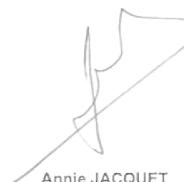
Madame le Maire propose de créer un emploi permanent suivant, selon les conditions énoncées ci-dessous :

- Un emploi permanent d'Agent Administratif permanent relevant de la Catégorie C du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs territoriaux, filière Administrative à temps complet ; à compter du 1^{er} août 2025,
- Cet emploi sera occupé par un Fonctionnaire au Grade d'Adjoint Administratif Territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de créer au Tableau des effectifs un Emploi permanent d'Agent Administratif polyvalent relevant de la Catégorie C du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux, filière Administrative, à temps complet ; à compter du 1^{er} août 2025,
Cet emploi sera occupé par un Fonctionnaire au Grade d'Adjoint Administratif Territorial.
- **DIT QUE** ces crédits sont inscrits au Budget de l'exercice en cours.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2025.06.30 11:04:48 +0200
Ref.9023919-13579159-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 19 Pour - 0 Abst - 0 Contre

Page 1 sur 1

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ**

2025-27-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 25 juin 2025

Afférent En exercice Qui ont pris part
au Conseil à la délibération
Municipal

19 19 19

L'an **Deux mil vingt cinq** et le vingt cinq juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans la salle de la Halle, sous la présidence de
Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation

17/06/2025

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU -
SUQUET - VANHECKE - MONVOISIN - POULAIN
- Mesdames BENZONI - CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE -
JACQUET - MACHIN - PIMENT - TOUSSAINT - SZYDLOWSKI

Date Affichage

17/06/2025

Pouvoirs :

M.CHIBANE a donné pouvoir à M. GRIZOU
M. LORITTE a donné pouvoir à M. VANHECKE

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS DE RENWEZ

Le Conseil Municipal,

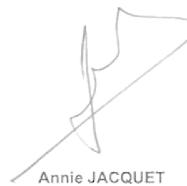
- Décide d'allouer aux Associations qui en ont fait la demande une subvention de fonctionnement pour l'année 2025.

A.D.M.R.	360.00 €	Les Fous du Volant	160.00 €
A.S.T.R.M.	750.00 €	Plaisir de créer	250.00 €
GRAC RENWEZ	650.00 €	Poterie Ardennaise	160.00 €
Les Godasses Vertes Renwéziennes	200.00 €	Click Photos	700.00 €
JU-JUTSU	690.00 €	Société de tir	390.00 €
Les d'ici dans les Ardennes	160.00 €	UNC section Renwez	250.00 €
Tennis Club	600.00 €		

- Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2025.06.30 11:04:47 +0200
Ref:9023965-13579232-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 19 Pour - 0 Abst - 0 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ**

2025-28-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 25 juin 2025

Afférent En exercice Qui ont pris part
au Conseil à la délibération

19 19 19

L'an **Deux mil vingt cinq** et le vingt cinq juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans la salle de la Halle, sous la présidence de
Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation

17/06/2025

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU -
SUQUET - VANHECKE - MONVOISIN - POULAIN
- Mesdames BENZONI - CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE -
JACQUET - MACHIN - PIMENT - TOUSSAINT - SZYDLOWSKI

Date Affichage

17/06/2025

Absent(e)s excusé(e)s :

M. CHIBANE – M. LORITTE

Pouvoirs :

M.CHIBANE a donné pouvoir à M. GRIZOU
M. LORITTE a donné pouvoir à M. VANHECKE

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

SUBVENTION AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Madame le Maire annonce avoir reçu une demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de RENWEZ correspondant aux cotisations des adhérents à une assurance.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- Décide d'octroyer une subvention de **1 645.00 €** à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de RENWEZ correspondant aux cotisations d'assurance.
- Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2025.06.30 11:04:55 +0200
Ref:9024014-13579306-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 19 Pour - 0 Abst - 0 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ**

2025-29-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 25 juin 2025

Afférent En exercice Qui ont pris part
au Conseil à la délibération

19 19 17

L'an **Deux mil vingt cinq** et le vingt cinq juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans la salle de la Halle, sous la présidence de
Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation

17/06/2025

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU -
SUQUET - VANHECKE - MONVOISIN - POULAIN
- Mesdames BENZONI - CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE -
JACQUET - MACHIN - PIMENT - TOUSSAINT - SZYDLOWSKI

Date Affichage

17/06/2025

Pouvoirs :

M.CHIBANE a donné pouvoir à M. GRIZOU
M. LORITTE a donné pouvoir à M. VANHECKE

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

SUBVENTION CHASSE EN PLAINE

Le Conseil Municipal,

- Décide d'allouer à l'Association de Chasse en plaine une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 d'un montant de **330.00 €**.
- Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2025.06.30 11:04:51 +0200
Ref:9024047-13579348-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 17 Pour - 0 Abst - 0 Contre – Mr MONVOISIN et Mr SUQUET ne participent pas

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ**

2025-30-D

Nombre de MEMBRES

Afférent En exercice Qui ont pris part
au Conseil à la délibération

19 19 18

Séance du 25 juin 2025

L'an **Deux mil vingt cinq** et le vingt cinq juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans la salle de la Halle, sous la présidence de
Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation

17/06/2025

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU -
SUQUET - VANHECKE - MONVOISIN - POULAIN
- Mesdames BENZONI - CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE -
JACQUET - MACHIN - PIMENT - TOUSSAINT - SZYDLOWSKI

Date Affichage

17/06/2025

Pouvoirs :

M.CHIBANE a donné pouvoir à M. GRIZOU
M. LORITTE a donné pouvoir à M. VANHECKE

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

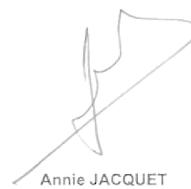
Objet de la Délibération :

SUBVENTION ESPACE DANSE

Le Conseil Municipal,

- Décide d'allouer à l'Association Espace Danse une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 d'un montant de **750 €**.
- Les crédits nécessaires sont prévus au Budget de l'exercice en cours.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2025.06.30 11:04:53 +0200
Ref:9024186-13579565-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 18 Pour – 0 Abst – 0 Contre – Mme BENZONI ne participe pas

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ**

2025-31-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 25 juin 2025

Afférent En exercice Qui ont pris part
au Conseil à la délibération

19 19 19

L'an **Deux mil vingt cinq** et le vingt cinq juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans la salle de la Halle, sous la présidence de
Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation

17/06/2025

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU -
SUQUET - VANHECKE - MONVOISIN - POULAIN
- Mesdames BENZONI - CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE -
JACQUET - MACHIN - PIMENT - TOUSSAINT - SZYDLOWSKI

Date Affichage

17/06/2025

Pouvoirs :

M.CHIBANE a donné pouvoir à M. GRIZOU
M. LORITTE a donné pouvoir à M. VANHECKE

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

**DEMANDE DE SUBVENTION ANCT-
TRAVAUX DE REHABILITATION HOTEL DES VOYAGEURS**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Hôtel des Voyageurs, nous souhaitons solliciter la subvention la plus élevée possible auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires – ANCT au titre des Fonds de Restructuration des Locaux d'activités. Le coût des travaux de réhabilitation est estimé à **749 984 € H.T.**

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** l'obtention d'une subvention d'un montant de **180 230 €** auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires – ANCT au titre des Fonds de Restructuration des Locaux d'activités
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2025.06.30 11:04:50 +0200
Ref:9024216-13579604-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 19 Pour – 0 Abst - 0 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ**

2025-32-D

Nombre de MEMBRES

Séance du 25 juin 2025

Afférent En exercice Qui ont pris part
au Conseil à la délibération

19 19 19

L'an **Deux mil vingt cinq** et le vingt cinq juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans la salle de la Halle, sous la présidence de
Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation

17/06/2025

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU -
SUQUET - VANHECKE - MONVOISIN - POULAIN
- Mesdames BENZONI - CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE -
JACQUET - MACHIN - PIMENT - TOUSSAINT - SZYDLOWSKI

Date Affichage

17/06/2025

Absent(e)s excusé(e)s :

M. CHIBANE – M. LORITTE

Pouvoirs :

M. CHIBANE a donné pouvoir à M. GRIZOU
M. LORITTE a donné pouvoir à M. VANHECKE

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

**DEMANDES DE SUBVENTIONS REGION GRAND EST-
TRAVAUX DE REHABILITATION HOTEL DES VOYAGEURS**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Hôtel des Voyageurs, nous souhaitons solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la Région Grand Est au titre des aides Climaxion et du dispositif de soutien à la résorption des friches et des verrous paysagères. Le coût des travaux de réhabilitation est estimé à **749 984 € H.T.**

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** l'obtention d'une subvention la plus élevée possible auprès de la Région Grand Est au titre des aides Climaxion.
- **SOLLICITE** l'obtention d'une subvention la plus élevée possible auprès de la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien à la résorption des friches et des verrous paysagères avec un plafond maximum d'aide fixé 200 000 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Annie JACQUET

Annie JACQUET
2025.06.30 11:04:23 +0200
Ref:9024265-13579686-1-D
Signature numérique
la Maire

Annie JACQUET

Résultat du vote : 19 Pour – 0 Abst - 0 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ**

2025-33-D

Nombre de MEMBRES

Afférent En exercice Qui ont pris part
au Conseil à la délibération

19 19 19

Séance du 25 juin 2025

L'an **Deux mil vingt cinq** et le vingt cinq juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans la salle de la Halle, sous la présidence de
Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation

17/06/2025

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU -
SUQUET - VANHECKE - MONVOISIN - POULAIN
- Mesdames BENZONI - CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE -
JACQUET - MACHIN - PIMENT - TOUSSAINT - SZYDLOWSKI

Date Affichage

17/06/2025

Absent(e)s excusé(e)s :

M. CHIBANE – M. LORITTE

Pouvoirs :

M.CHIBANE a donné pouvoir à M. GRIZOU
M. LORITTE a donné pouvoir à M. VANHECKE

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

TARIFS VAISSELLE – SALLE DE LA HALLE - MODIFICATIONS

Suite à la Délibération en date du 28 Février 2003 fixant les tarifs de facturation de matériel de restauration et vaisselle pour les salles de la Halle et salle des écoliers, ainsi que les gîtes,

Suite à la mise à jour des tarifs (suppression de certains articles et augmentation des prix),

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les tarifs de la vaisselle de la salle de la Halle comme indiqués dans l'annexe jointe, à compter du 25/06/2025.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2025.06.30 11:04:49 +0200
Ref:9024340-13579802-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 19 Pour -0 Abst -0 Contre

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ**

2025-34-D

Nombre de MEMBRES

Afférent En exercice Qui ont pris part
au Conseil à la délibération

19 19 19

Séance du 25 juin 2025

L'an **Deux mil vingt cinq** et le vingt cinq juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans la salle de la Halle, sous la présidence de
Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation

17/06/2025

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU -
SUQUET - VANHECKE - MONVOISIN - POULAIN
- Mesdames BENZONI - CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE -
JACQUET - MACHIN - PIMENT - TOUSSAINT - SZYDLOWSKI

Date Affichage

17/06/2025

Pouvoirs :

M.CHIBANE a donné pouvoir à M. GRIZOU
M. LORITTE a donné pouvoir à M. VANHECKE

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la délibération :

MISE A DISPOSITION TROTTOIR – CD 08 – TERRASSE HOTEL DES VOYAGEURS

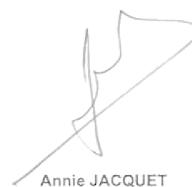
Madame le Maire explique à l'Assemblée que dans le cadre de notre projet de « **Réhabilitation d'un Bar Restaurant** » situé au 11 Avenue des Martyrs de la Résistance – 08150 RENWEZ, nous devons solliciter une autorisation d'occupation de voirie auprès du Conseil Départemental des Ardennes. En effet, lors de cette réhabilitation, une terrasse d'une dimension de 13m90 de longueur sur 4m66 de largeur va être créée et située sur le domaine leur appartenant.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** une autorisation d'occupation de voirie auprès du Conseil Départemental des Ardennes afin d'installer une terrasse d'une dimension de 13m90 de longueur sur 4m66 de largeur et située devant l'Hôtel des Voyageurs au 11 Avenue des Martyrs de la Résistance – 08150 RENWEZ.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2025.06.30 11:04:52 +0200
Ref:9024341-13579803-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 19 Pour -0 Abst -0 Contre

Page 1 sur 1

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
ARDENNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RENWEZ**

2025-35-D

Nombre de MEMBRES

Afférent En exercice Qui ont pris part
au Conseil à la délibération

19 19 19

Séance du 25 juin 2025

L'an **Deux mil vingt cinq** et le vingt cinq juin
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans la salle de la Halle, sous la présidence de
Madame JACQUET Annie.

Date de la Convocation

17/06/2025

Présents :

- Messieurs BRUNEAUX - CLABAUT - FLOQUET - GRIZOU -
SUQUET - VANHECKE - MONVOISIN - POULAIN
- Mesdames BENZONI - CHRISMENT - DE ABREU PALHARES - FLANDRE -
JACQUET - MACHIN - PIMENT - TOUSSAINT - SZYDLOWSKI

Date Affichage

17/06/2025

Absent(e)s excusé(e)s :

M. CHIBANE – M. LORITTE

Pouvoirs :

M. CHIBANE a donné pouvoir à M. GRIZOU
M. LORITTE a donné pouvoir à M. VANHECKE

Mme TOUSSAINT a été nommée secrétaire

Objet de la Délibération :

TARIFS MUSEE DE LA FORET - MODIFICATIONS

Suite à la délibération 2025-11-D en date du 26 mars 2025 fixant les tarifs relatifs aux ventes réalisées par le Musée de la Forêt.

Suite à la mise à jour des tarifs (ajout d'un article : Livre Les bonheurs simples : 35 €),

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les tarifs du Musée de la Forêt comme indiqués dans l'annexe jointe.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Annie JACQUET



Annie JACQUET

Annie JACQUET
2025.06.30 11:09:35 +0200
Ref:9024373-13579856-1-D
Signature numérique
la Maire

Résultat du vote : 19 Pour -0 Abst -0 Contre